



La commune d'Epagny Metz-Tessy propose à titre expérimental à partir de la rentrée 2017-2018

UN ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI APRES-MIDI

Cet accueil s'adresse aux enfants de la commune d'Epagny Metz-Tessy.

Age des enfants : Age minimum : 4 ans révolus au 1er septembre 2017
Age maximum : enfants scolarisés en CM2

Lieu : Locaux périscolaire du Groupe scolaire de la Tuilerie – Site d'Epagny

A 12h00 les enfants de Metz-Tessy inscrits à l'accueil du mercredi après-midi seront véhiculés vers le groupe scolaire de La Tuilerie. Les enfants d'Epagny seront orientés vers les locaux périscolaires.

Horaires de l'accueil : 12h00 – 18h00. Un accueil échelonné est mis en place le soir de 16h30 à 18h00.

Un planning trimestriel d'activités sera communiqué aux familles dès le 20 septembre 2017.

1er trimestre 2017-2018 du mercredi 20 septembre au mercredi 20 décembre (soit 12 mercredis)

Vous pouvez inscrire votre enfant au trimestre (votre place est garantie) ou de façon occasionnelle (en fonction des places disponibles).

Tarifs instaurés selon le quotient familial (Q.F.) CAF de la famille, de la façon suivante :

Quotient Familial	Tarifs par mercredi (repas et goûter compris)
Q.F. < ou égal à 800 €	12,00 €
Q.F. entre 801 € et 1 000 €	12,50 €
Q.F. entre 1 001 € et 1 200 €	13,00 €
Q.F. entre 1 201 € et 1 500 €	14,00 €
Q.F. entre 1 501 € et 2 000 €	15,00 €
Q.F. entre 2 001 € et 2 500 €	17,00 €
Q.F. entre 2 501 € et 3 000 €	19,00 €
Q.F. > à 3 000 €	21,00 €

La CAF de la Haute-Savoie est partenaire financier de nos activités.



PERIODE DE PREINSCRIPTION : jusqu'au vendredi 23 juin 2017

La fiche de préinscription ci-jointe est à compléter et à déposer, avec les pièces demandées, à l'un des accueils de la Mairie - site d'Epagny ou de Metz-Tessy - **au plus tard le vendredi 23 juin 2017.**

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée

Vous serez informés du suivi de votre dossier avant le 1^{er} juillet. Les dossiers validés seront accompagnés d'une facture.

Cette facture vaudra confirmation de l'inscription.

Une fois la facture éditée il ne sera plus possible de modifier les inscriptions. La facture devra être réglée en totalité, un paiement échelonné peut-être aménagé sur demande.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au service Enfance Jeunesse.



Nouveau également : pour les enfants qui ne restent pas à l'accueil de loisirs à l'issue du temps scolaire du mercredi matin une garderie, soumise à inscription, sera instaurée sur les deux groupes scolaires de la commune jusqu'à 12h30.